



Contrôleurs Stagiaires Promo 2018 - 2019

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

📧 : @cgt.finpnb (Syndicat National cgt finances publiques) 📞 : @cgt_finpnb (CGTFinancesPubliques)



Après 7 mois passés sur les bancs de l'école, vous
voici formés et prêts à affronter la vie des services.
En bref après la théorie c'est parti pour la pratique !
Ce guide à vocation à t'informer sur tes droits pendant
ton stage d'approfondissement.



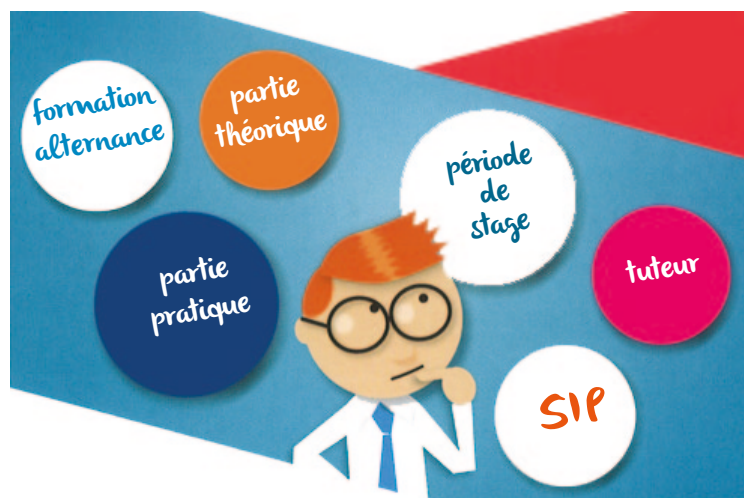
SOMMAIRE

■ Ton stage d'approfondissement	p. 3
■ Tes droits à congés	p. 4
■ Ton module horaire	p. 5
■ Ton délai de route	p. 6
■ Ta carrière à la DGFIP depuis PPCR	p. 7
■ Tes frais de déménagement	p. 8
■ Tes frais de stage et de déplacement	p. 9
■ La CGT	p. 10
■ Le mot des équipes de l'ENFiP-CGT	p. 11





Ton stage d'approfondissement



Du 1er mai au 31 août, tu effectueras ton stage sur un département choisi.

Ce stage doit te permettre d'acquérir les gestes professionnels nécessaires à ta prise de poste et à manipuler les applicatifs informatiques. Tu seras accompagné tout au long de cette formation pratique de collègues qui t'aideront dans tes apprentissages.

Quelle que soit ta dominante, tu participeras à la campagne Impôts sur le revenu pendant 5 jours. Il sera alors de la responsabilité de la direction locale d'organiser ces 5 jours, en immersion dans un SIP du département où tu effectueras ton stage.

Pendant ce stage, tu pourras effectuer des stages locaux afin de parfaire ta formation. Tu devras pour cela te rapprocher de ton chef de service et de la formation professionnelle locale.

Pendant cette période tu seras placé par délégation sous l'autorité du directeur départemental où tu effectueras ton stage et sous l'autorité du chef de service qui t'accueillera pendant cette période.

A ce titre tes demandes de congés et autorisations d'absence doivent être validées par ton chef de service. Toutefois en tant que stagiaire et même s'il est possible que tu figures sur le plan de congés, il ne doit pas t'être opposé la nécessité de service.

Par contre pour tout ce qui est de la gestion administrative tu dépends toujours de l'ENFiP.

Si tu souhaites poser des congés dès ton début de stage, tu dois prendre contact avec ton chef de service afin de l'avertir de ton absence à venir.

Du 1er au 30 septembre, tu termineras ton stage sur ta résidence d'affectation obtenue au mouvement de Mai 2019.

Des militants CGT Finances Publiques seront présents pour t'accueillir dans ta nouvelle direction d'affectation.



Ce qu'en pense la CGT

La CGT a toujours revendiqué une véritable formation en alternance qui permettrait de ne pas déconnecter la partie théorique de la partie pratique et d'inscrire le stagiaire dans un véritable cycle de formation professionnelle solide permettant l'acquisition des fondamentaux avec la mise en pratique immédiate dans les services.

Toutefois la diminution drastique et continue des effectifs pousse l'administration à utiliser les stagiaires dès leur période de stage, pour preuve les 5 jours de stage en SIP quelle que soit ta dominante et l'absence d'un tuteur clairement identifié par manque d'effectifs et de temps des collègues en poste.

C'est au cours de ce stage, les 13 et 14 juin 2019 que se déroulera la CAP Nationale de titularisation.

Ta titularisation sera effective à compter du 1er octobre 2019. N'hésite pas à te rapprocher des militants CGT ENFiP si tu as des questions en cas d'inquiétude sur ce sujet. Ils sont là pour t'accompagner.

Une très grande majorité d'entre vous sera titularisée.

Toutefois la scolarité actuelle n'étant pas adaptée aux situations individuelles et particulières, certains peuvent rencontrer des difficultés. Pour la CGT, chaque stagiaire rencontrant des difficultés au cours de sa scolarité doit avoir le droit à une seconde chance.

Si tel est le cas n'hésite pas à te rapprocher des référents écoles.





Tes droits à congés

Les congés dont tu disposeras entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2019 sont les suivants :

- ▶ **Les congés annuels** : intégralité des droits à congés associés au module horaire de l'agent.
- ▶ **ARTT** : *prorata temporis* (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
- ▶ **Jours de fractionnement** : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.



EN VACANCES !

Durée Hebdomadaire	Nombre de jours ARTT	Nombre de jours de congés	Total (1)
36h12	0	32	31
37h30	4,5	32	35,5
38h00	6	32	37
38h30	9	32	40

(1) Tiens compte de la journée de solidarité



Pour les Contrôleurs stagiaires lauréats du **concours d'inspecteur des Finances Publiques** et qui effectueront leur rentrée à l'ENFiP au 1^{er} septembre 2019, il y a un *prorata temporis* pour les congés annuels et les jours ARTT qui s'effectue sur 4/12^e, soit 21,5 jours de CA et 8 Artt pour un module horaire de 38h30.

Pour les externes, s'ajoutent les jours acquis sur la période d'octobre 2018 à décembre 2018, soit 8 jours supplémentaires.

Ces congés sont à utiliser impérativement avant le 31/12/2019 (ou le 31/08/2019 pour les lauréats du concours d'Inspecteur) pour les externes qui ne disposent pas de compte épargne temps.

▶ 31 JOURS D'ABSENCE CONSÉCUTIFS

L'absence du service ne peut excéder 31 jours consécutifs. Le décompte de ces 31 jours consécutifs s'effectue à compter du 1^{er} jour de la constatation de l'absence du service et se termine la veille de la reprise effective de fonctions, même si cette veille tombe un dimanche.

C'est à dire que l'intégralité de tes jours d'absence (samedis, dimanches et jours fériés) sont comptabilisés.

▶ LES PONTS NATURELS

Cette année au vu du calendrier les directions départementales ont décidé de ponts naturels.

Dans ce cas précis tu devras poser la journée d'absence exceptionnelle en priorité sur le 1^{er} pont naturel de l'année.



La CGT a toujours revendiqué le droit pour chaque agent de disposer de ses congés sans qu'une direction lui impose de poser des ponts naturels.



Ton module horaire

Pendant ton stage, tu devras opter pour un module horaire. Ce module horaire est révisable chaque année.

Durée Hebdomadaire	Durée journalière	Nombre de jours ARTT	Nombre de jours de congés	Total (1)
36h12	7h14	0	31	31
37h30	7h30	8	32	39
38h00	7h36	10	32	41
38h30	7h42	12	32	44



(1) ce total tient compte de la journée de solidarité qui s'impute sur tes ARTT ou sur tes congés

Tu pourras adapter tes horaires de présence en fonction de tes contraintes, tout en respectant les plages horaires fixes. C'est à dire les plages horaires où tu devras impérativement être présent.

Toutefois tu as la possibilité de faire plus d'heures ou moins d'heures par semaine, tu devras réguler sur le mois ton module horaire. Ces heures en plus se cumulent et sont reportables sur le mois suivant ou te permettent de bénéficier d'une journée de récupération dans le mois. Au-delà de 12h dans le mois, ces heures sont perdues (Écrêtement).

A l'inverse tu peux avoir un débit de 12 heures dans le mois. Mais attention si ce débit est trop important ton chef de service et ta direction peuvent les compenser par des journées de congés.

La pause méridienne est à minima de 45 minutes et peut aller au-delà, mais ne peut empiéter sur les plages fixes.

	MATIN		APRÈS MIDI	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	FIN
Plage Fixe	Entre 9h30 et 10h00	Entre 11h30 et 12h00	Entre 14h00 et 14h30	Entre 16h00 et 16h30
Plage Variable	Entre 7h00 et 7h30	Entre 9h30 et 10h00	Entre 16h00 et 16h30	Entre 18h30 et 19h00



Si tu bénéficies d'un dispositif forfaitaire de jours de congés et d'ARTT (agent ne pointant pas en fonction du poste obtenu), tu disposeras d'un total de 44 jours (ceci tient compte de la journée de solidarité) auxquels peuvent éventuellement s'ajouter 2 jours de fractionnement. (Ce dispositif est très exceptionnel pour les contrôleurs).



Ton délai de route

Tu pourras prétendre à un délai de route, pour regagner ta résidence d'affectation depuis ton lieu de stage approfondissement.

L'instruction harmonisée étant imprécise sur ce sujet, la CGT a interpellé la DG et obtenu le respect des textes en vigueur..

Voici sa réponse :

« La réglementation en vigueur, qui a pour but de compenser le temps de déplacement qu'induit le cas échéant un changement d'affectation, conduit à octroyer des jours de délais de route lorsque les agents, du fait d'une mutation le plus souvent, ce qui est le cas des stagiaires à l'issue de leur stage pratique, quittent définitivement la commune dans laquelle ils étaient affectés pour rejoindre leur nouveau poste d'affectation.

Pour les agents titulaires, la résidence d'origine correspond à la résidence dans laquelle ils étaient affectés avant leur mutation.

Pour les agents stagiaires, elle correspond à la résidence dans laquelle ils effectuent leur stage pratique, soit leur résidence de stage et non l'ENFiP, qui ne les gère que durant leur stage théorique.

Les contrôleurs stagiaires ne peuvent donc prétendre, à l'issue de leur cycle de formation initiale, à des jours de délais de route que si le poste dans lequel ils sont affectés ne se situe pas dans la même commune que celui sur lequel ils ont accompli leur stage pratique à leur sortie de l'ENFiP. »

Ces délais de route sont accordés par la direction du lieu de stage dans les conditions suivantes :

- ▶ 1 jour pour un changement de résidence à l'intérieur d'un même département (*) ;
- ▶ 2 jours pour un changement de résidence dans un département limitrophe ;
- ▶ 3 jours pour un changement de résidence dans un autre département.



Paris doit être considérée comme une commune et non comme un département. Il n'y a donc pas lieu d'accorder d'autorisation d'absence sous forme de jour de délai de route en cas de changement d'affectation à l'intérieur de la ville de Paris.

(*) Pour l'application de ces dispositions, la ville de Paris (75) et les départements des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) sont considérés comme formant un seul et même département.

Pour simplifier, votre Résidence Administrative est VOTRE LIEU DE STAGE.



Votre délai de route doit impérativement être posé juste avant votre prise de poste au 1er septembre.

- ▶ Si vous avez 3 jours, les 28, 29 et 30 août
- ▶ Si vous avez 2 jours, les 29 et 30 août
- ▶ **Si vous avez 1 jour, le 30 août**





Ta carrière de contrôleur et de géomètre

Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal	11e		587
	10e	3 ans	569
	9e	3 ans	551
	8e	3 ans	534
	7e	3 ans	508
	6e	3 ans	484
	5e	2 ans	465
	4e	2 ans	441
	3e	2 ans	419
	2e	2 ans	404
	1er	1 an	392
Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1 ^{ère} classe	13e		534
	12e	4 ans	504
	11e	3 ans	480
	10e	3 ans	461
	9e	3 ans	452
	8e	3 ans	436
	7e	2 ans	416
	6e	2 ans	401
	5e	2 ans	390
	4e	2 ans	379
	3e	2 ans	369
	2e	2 ans	362
	1er	2 ans	356
Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 2 ^{ème} classe	13e		503
	12e	4 ans	477
	11e	3 ans	457
	10e	3 ans	441
	9e	3 ans	431
	8e	3 ans	415
	7e	2 ans	396
	6e	2 ans	381
	5e	2 ans	369
	4e	2 ans	361
	3e	2 ans	355
	2e	2 ans	349
	1er	2 ans	343

➤ Valeur du point d'indice brut depuis le 1/02/2017 : 4,6860 €

Ce qu'en pense la CGT

Pour la CGT, la mise en place du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ne permet en aucun cas une revalorisation indiciaire attendue et promise, mais entraîne un allongement de leur carrière. La mise en place de ce protocole limite considérablement la possibilité aux agents de dérouler leur carrière.

C'est également la mise en place de nouvelles modalités de la reconnaissance professionnelle des agents faisant ainsi la part belle à l'individualisme et la disparition annoncée du collectif de travail.

Or la CGT a toujours revendiqué la reconnaissance réelle de la valeur professionnelle des agents intégrée dans un véritable collectif de travail.

➤ LA CARRIÈRE DE CONTRÔLEURS

Vous êtes actuellement contrôleur 2^{ème} classe stagiaire. Après votre titularisation vous pourrez dérouler votre carrière dans le corps comme suit :

➤ PROMOTION DE CONTRÔLEUR 2^e CL. À CONTRÔLEUR 1^{ère} CL.

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- Avoir 1 an dans le 6^{ème} échelon de Contrôleur 2^e classe ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir atteint le 4^e échelon de Contrôleur 2^{ème} classe ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

➤ PROMOTION DE CONTRÔLEURS 1^È CLASSE À CONTRÔLEUR PRINCIPAL :

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- Avoir 1 an dans le 6^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} classe ;
- Au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} classe ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

➤ L'ACCÈS À LA CATÉGORIE A INSPECTEURS

- ✓ **Concours externe** : être titulaire d'une licence ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

- ✓ **Concours interne** : être fonctionnaire ou agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale, ou d'un établissement public appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent et compter au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année d'organisation du concours. (Concours aussi ouvert aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de la même condition de durée de services publics).

- ✓ **Liste d'aptitude de B en A** : recrutement au choix après inscription sur une liste d'aptitude, parmi les fonctionnaires de catégorie B de la DGFIP justifiant, au 1^{er} janvier de l'année de la nomination, de 15 années de services publics dont 8 ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.

- ✓ **Examen professionnel** : ouvert aux agents B de la DGFIP qui au 1^{er} janvier de l'année de la nomination, détiennent soit le 3^e grade de catégorie B, soit ont atteint le 6^e échelon du 2^e grade ou le 7^e échelon du 1^{er} grade. Il est organisé par spécialité.

- ✓ Par la **voie contractuelle** pour des agents reconnus comme travailleurs handicapés.

CONCOURS ET QUALIFICATIONS INFORMATIQUES

- ✓ Conditions d'accès aux concours identiques à celles de la catégorie A :
- ✓ Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours externe.
- ✓ Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours interne.
- ✓ Accès possible pour les cadres A aux qualifications d'analyste, de Chef de projet, de Chef d'exploitation, d'Analyste Assistant Utilisateur (AAU) et de Programmeur système d'exploitation (PSE) par examen.



Tes frais de déménagement



► Les frais de transports (*):

Tu bénéficies de la prise en charge d'un aller simple (tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté même en cas d'utilisation de ton véhicule personnel) entre l'ENFiP et ton lieu de stage (adresse figurant sur ta convocation). C'est à dire pour la période du 1^{er} mai au 31 août.

Tu peux également bénéficier d'un aller simple pour rejoindre ta résidence d'affectation au 1^{er} septembre 2018, sur les mêmes bases tarifaires que pour rejoindre ton lieu de stage en Mai.

► L'indemnité forfaitaire de frais de déménagement (*):

Seuls les stagiaires lauréats du concours interne ou d'un concours externe mais issu de la fonction publique d'état, d'une administration financière ou non, sont éligibles à une prise en charge par l'ENFiP des frais de changement de résidence entre la résidence administrative avant la formation et la nouvelle résidence d'affectation.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les autres lauréats du concours externe.

Le montant de cette indemnité (I) est fonction du produit de V par D.

Volume du mobilier :

- 14 m³ pour l'agent
- 22 m³ pour le conjoint
- 3,5 m³ par enfant

La Distance kilométrique mesurée d'après l'itinéraire le plus court entre le lieu de départ et la résidence d'affectation au 1^{er} septembre.

Si le produit de V par D est inférieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$I = 568,94 + (0,18 \times VD)$$

Si le produit de V par D est supérieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$I = 1137,88 + (0,07 \times VD)$$

Exemple : tu es célibataire avec deux enfants, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Lyon.

- $V = 14 + 3,5 + 3,5 = 21$
- $D = 447 \text{ Km}$
- $DV = 9\,387$
- $I = 1794\text{€}$

Tu es marié, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Noisy.

- $V = 14 + 22 = 36$
- $D = 101 \text{ Km}$
- $DV = 3\,636$
- $I = 1\,223\text{€}$

► La prime spéciale d'installation :

Les contrôleurs qui reçoivent une première affectation en région Ile-de-France ou dans l'une des communes de la communauté urbaine de Lille à l'occasion de leur accès à un premier emploi peuvent prétendre au versement de la prime spéciale d'installation.

Elle est égale à 2055€ en Région Ile de France et à 2015 en région lilloise,

Elle est imposable.

(*) L'ensemble de ces remboursements s'effectue sur justificatifs*



Tes frais de stage et de déplacement

► L'indemnité de stage :

Le dispositif de l'indemnité de stage que tu as perçue pendant ta formation théorique subsiste pendant ta formation pratique. Tu trouveras ci-dessous le tableau récapitulatif des montants que tu percevras pendant ton stage pratique.

	Indemnité pendant le stage d'approfondissement			
	Stage hors RA et/ou RF et hors résidence de la résidence de la première affectation au 1 ^{er} septembre			Stage dans la RA et/ou RF ou dans la nouvelle résidence d'affectation au 1 ^{er} septembre
	Formation théorique hors RA et/ou RF	Formation théorique dans la RA et/ou RF		
		Restaurant administratif	Sans restaurant administratif	
Mai	282€	846€	1 128€	282€
Juin	282€	564€	846€	282€
Juillet	282€	564€	846€	282€
Août	282€	564€	846€	282€
Septembre	282€	564€	564€	282€

RA : Résidence Administrative d'affectation avant le début de la formation
RF : Résidence Familiale



Il faut déconnecter les 4 premiers mois de stage (de mai à août) du mois de septembre que tu effectueras sur ta résidence d'affectation.



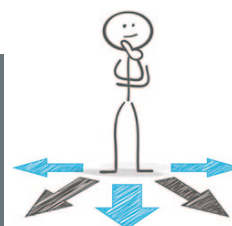
► La prise en charge partielle des frais de transports « domicile-travail »

Tes frais de déplacement entre ta résidence habituelle et ton lieu de stage peuvent être pris en charge, s'il s'agit d'un abonnement à un moyen de transport public de voyageurs à nombre de voyages illimités et à un service public de location de vélos.

Cette prise en charge est égale à 50 % de cet abonnement dans la limite d'un plafond mensuel de 81,16€.



Si tu es amené à te déplacer dans le département pour effectuer tes 5 jours d'accueil en SIP début mai, et que tu engages des frais supplémentaires, ces derniers ne donneront pas lieu à un remboursement.



► Remboursement de frais pour des stages complémentaires obligatoires pendant le stage d'approfondissement.

Tu pourras être amené à suivre des stages complémentaires organisés par le service formation professionnelle de ton département de stage. Si ces formations ne sont pas organisées localement tu pourras bénéficier du remboursement des frais de transport mais aussi des frais de mission (nuitées et repas) lorsque tu engages des frais supplémentaires pour suivre cette formation.

Toutefois si tel était le cas, l'indemnité de stage serait alors suspendue pendant cette période.

Ce qu'en pense la CGT

Pour la CGT, l'intégralité des frais supportés par les agents pour suivre un cycle de formation doivent être pris en charge.





La cgt...



► POURQUOI LA CHOISIR LA CGT...

Parce que c'est un syndicat qui est force de proposition, qui négocie toujours dans l'intérêt des salariés et qui revendique une autre vision du monde du travail, en opposition avec une vision purement capitaliste de la société.

Parce que la CGT est convaincue que le monde du travail doit être solidaire (privé/public – privés d'emplois/retraités) et qu'elle œuvre en ce sens. Les grandes avancées obtenues par le passé en sont la preuve (mise en place de la sécurité sociale, les congés payés, le statut des fonctionnaires...).

Parce que la CGT continue et continuera à défendre les acquis de tous les salariés actifs, retraités, privés d'emplois) dans le cadre d'un syndicalisme solidaire

► AU PLUS PROCHE DES AGENTS...

Dans chaque direction départementale ou Régionale, la CGT Finances Publiques est présente à vos côtés.

La CGT s'est avant tout des militants de terrain qui portent avec détermination au quotidien les revendications

des personnels et les accompagnent dans leurs vie professionnelle.

Au niveau local, la CGT est organisée en sections, chaque section est composée de militants implantés sur les différents sites de votre direction. Ces militants agents des Finances Publiques, ont à cœur de porter les valeurs de la CGT et de vous rencontrer régulièrement.

Ils vous accueilleront lors de votre prise de poste en septembre prochain, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux et à prendre contact avec eux dès la rentrée prochaine.

► ET SI TU FRANCHISSAIS LE PAS...

Soutenir la CGT, voter pour la CGT, lui accorder du crédit, c'est bien. Mais aller au delà en y adhérant et en y militant c'est encore mieux.

La CGT Finances Publiques est un syndicat indépendant financièrement qui ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses syndiqués, un syndicat autonome sans lien avec l'état ni aucun parti politique, c'est un syndicat qui n'a de comptes à rendre qu'à ses adhérents.

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



Je pense à mon AVENIR

Je rejoins la CGT



Le mot des équipes de l'ENFiP

Cette année a été une année particulière pour vous comme pour nous, militants de la CGT.

Particulière, parce que la campagne électorale menée en fin d'année 2018 a permis à la CGT Finances Publiques de conserver sa 2^{ème} place en tant qu'Organisation Syndicale au sein de la DGFIP et à ce titre nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance ;

Particulière, pour vous qui venez de suivre et de terminer cette formation initiale de 7 mois qui d'une certaine façon vous a tenu éloigné de la vie des services.

Dès la rentrée, vous avez été nombreux à venir à notre rencontre, puis tout au long de l'année pour avoir des conseils, pour discuter avec nous, et vous avez été nombreux à nous remercier du temps que nous vous consacrons.

Nous tenons également à vous remercier pour ces moments d'échanges et de la confiance que vous nous avez accordé dans le contexte actuel où les attaques sont de plus en plus violentes à l'égard de la Fonction Publique, des agents de la DGFIP et de ses représentants du personnel.

www.financespubliques.cgt.fr



- 👤 **ÊTRE ÉCOUTÉ** et ainsi peser dans les négociations,
- 👤 **AGIR** pour faire aboutir les négociations,
- 👤 **COMBATTRE** les politiques d'austérité à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires,
- 👤 **AMÉLIORER** nos conditions de travail,
- 👤 **DÉFENDRE** notre statut plus que jamais menacés par le projet de loi fonction publique,
- 👤 **REVALORISER** le point d'indice et nos régime indemnitaires pour faire en sorte que notre pouvoir d'achat soit enfin revalorisé à hauteur de l'augmentation du coup de la vie,
- 👤 **COMBATTRE** le démantèlement de la DGFIP, les suppressions d'emplois, l'abandon des missions par le biais d'externalisations massives et la mise en cause des règles de gestion avec la disparition des CAPN et une totale régression des règles en place.



Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

SECTION :

- ☐ ENFiP Lyon - Groupe :
- ☐ ENFiP Noisy - Groupe :
- ☐ ENFiP Clermont - Groupe :

Montant de l'adhésion :
Contrôleur-Stagiaire : 60 €

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- ☐ **NVO** (hebdo d'actualité) ☐ **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)
- ☐ **VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :



Construire ensemble
l'action revendicative
pour gagner

- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

